

Lettre d'information

N°1 Octobre 2018

Ferme éolienne Du Vieux Chêne

(Extension de la Ferme éolienne des Buissons)

Le bilan Carbone

L'énergie éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.

En prenant en compte l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien, les phases amont de fabrication des éoliennes, de construction d'un parc éolien et de maintenance génèrent du CO₂.

Selon le mode de calcul utilisé, il faut entre 2,4 et 8 mois d'exploitation pour compenser la production de CO₂ qui a lieu avant la mise en service du parc éolien. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

Le 28 février dernier, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé les résultats du premier appel d'offres concurrentiel pour l'éolien terrestre. Cet appel d'offres, le premier du genre pour l'éolien terrestre, portait sur un volume total de 500 MW. La société VOLKSWIND France est fière d'avoir remporté 11 % de ce volume avec deux parcs éoliens. Dans les résultats, il est important de noter le prix de rachat moyen pondéré sur l'ensemble des lancements de 65,4 €/MWh.

Actuellement, le tarif d'achat est de 72 €/MWh. Ainsi, le prix de rachat est en diminution. L'éolien terrestre s'affirme donc comme une énergie renouvelable compétitive.

Le tarif d'achat de l'éolien

Le 28 février dernier, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé les résultats du premier appel d'offres concurrentiel pour l'éolien terrestre. Cet appel d'offres, le premier du genre pour l'éolien terrestre, portait sur un volume total de 500 MW. La société VOLKSWIND France est fière d'avoir remporté 11 % de ce volume avec deux parcs éoliens. Dans les résultats, il est important de noter le prix de rachat moyen pondéré sur l'ensemble des lancements de 65,4 €/MWh.

Actuellement, le tarif d'achat est de 72 €/MWh. Ainsi, le prix de rachat est en diminution. L'éolien terrestre s'affirme donc comme une énergie renouvelable compétitive.

Le coût de l'éolien pour le consommateur

Le montant de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) en 2016 est de 22,5 €/MWh, mais ne concerne pas que l'éolien.

En moyenne, pour un ménage français consommant 3 200 kWh, le coût annuel lié à l'énergie éolienne représente 20,3% de la CSPE d'après la Commission de Régulation de l'Energie, soit 12 €/an.

L'éolien, une filière dynamique et créatrice d'emplois

En France, le montant des investissements et le nombre d'emplois dans l'éolien ne cessent d'augmenter : 12 500 personnes pour un marché de plus de 2 milliards d'euros en 2014, et près de 3 350 emplois supplémentaires créés entre 2015 et 2016. De nombreuses formations ont été mises en place et permettent d'alimenter le marché de l'emploi, notamment pour la maintenance de ces installations de production. Plusieurs entreprises françaises travaillent aujourd'hui en collaboration avec les constructeurs d'éoliennes pour leur fournir les pièces détachées.

La production

Selon le bilan électrique 2017 de RTE, la production éolienne atteint 24 TWh sur l'année 2017, soit une augmentation de près de 15 % par rapport à 2016.

En mars 2017, le parc éolien français a battu un nouveau record. La production issue de cette ressource a atteint près de 18 % de la consommation nationale.

Vos contacts VOLKSWIND France

Pierre BLCOURT	Kévin FORGET	Laurence RAUCOULES
Charge d'Affaires	Charge d'Affaires	Chief de projets
Tél: 07.85.07.01.39	Tél: 07.86.62.22.10	Tél: 02.47.54.27.44
Mail: pierre.blcourt@volkswind.com	Mail: kevin.forget@volkswind.com	Mail: laurence.raucoules@volkswind.com

Edito

La présentation de la société

VOLKSWIND France SAS est une société spécialisée dans l'éolien terrestre. De par la diversité de ses savoir-faire et compétences, VOLKSWIND France présente l'avantage d'être l'interlocuteur unique des collectivités publiques et partenaires privés pendant toute la durée de vie des projets éoliens : de la réalisation des études jusqu'à l'exploitation, en passant par la conception et la construction des parcs.

Crée en 2001, la société VOLKSWIND France, dont le siège social est situé à Paris, possède des antennes régionales à Amiens, Limoges, Tours et Montpellier, pour être au plus près de ses interlocuteurs et partenaires.

VOLKSWIND France en quelques chiffres

	17 ans d'existence	17 ans d'existence	17 ans d'existence	17 ans d'existence
498 MW accordés				
535 MW construits				
39 parcs construits				
56 MW en construction				
1 000 MW en étude				

Zoom sur la Ferme éolienne des Buissons

C'est l'occasion pour nous de vous présenter notre activité, aborder les avantages de l'énergie éolienne et vous donner les premiers éléments d'information relatifs à ce projet.

La Ferme éolienne des Buissons appartient à VOLKSWIND France et sera exploitée par VOLKSWIND SERVICI France. Toutes les éoliennes sont maintenant construites. Comme vous pourrez le constater, certaines éoliennes ne « tournent » pas encore. En effet, le raccordement au poste source d'ENEDIS a pris du retard et entraîne un report de mise en service d'une partie du parc. D'après ENEDIS, le raccordement devrait être disponible courant décembre 2018 pour les 4 dernières éoliennes.

La Ferme éolienne des Buissons tient à rappeler que l'accès à l'intérieur des éoliennes est strictement interdit. Des panneaux de sensibilisation sur les risques à l'extérieur des machines sont aussi présents sur le site. Veillez à bien les respecter.

Enfin, la Ferme éolienne envisage une inauguration au printemps 2019 durant les nouveaux beaux jours. Le Maire, les Conseillers Municipaux et les riverains seront conviés à découvrir le parc durant cette journée.

Zoom sur la Ferme éolienne du Vieux Chêne

La Ferme éolienne du Vieux Chêne est une extension de la Ferme éolienne des Buissons envisagée par VOLKSWIND France. Les communes de Beaurevoir et Serain sont concernées. Les Conseils municipaux ont délibéré favorablement envers ce projet (28 octobre 2017 pour Beaurevoir et 11 janvier 2018 pour Serain). La synthèse des études définira l'implantation finale des éoliennes. D'après les premiers résultats d'étude, la Ferme éolienne du Vieux Chêne serait composée de 3 éoliennes.

Dans le cadre de ce projet et dans le contexte actuel, la Communauté de communes devrait percevoir environ 56 400 € par an de recette fiscale correspondant à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER). Si la Loi de Finance 2019 est favorable, 20 % de l'IFER reviendrait directement à la commune (soit 16 000€ annuel).

La présentation du projet

Le projet de la Ferme éolienne du Vieux Chêne se situe sur des parcelles agricoles des communes de Beaurevoir et Serain.

La zone d'étude a été définie par diverses contraintes présentes sur le territoire. Effectivement, les distances à respecter vis-à-vis des habitations, des réseaux de gaz, des lignes électriques haute tension, des boisements et de toutes infrastructures connues sur le territoire ont été prises en compte. C'est une fois que toutes ces contraintes sont superposées que le « site potentiel » est défini.

Conformément au Schéma Régional Eolien, la société VOLKSWIND France a privilégié une zone dite de « confortement des pôles de densification ». La densification d'un parc éolien permet de créer un pôle éolien structuré. De cette façon, cela permet d'éviter tout « mitage » du paysage ou encerclement de village. Ainsi, le projet étant une extension de la Ferme éolienne des Buissons, il contribue ainsi à former un ensemble cohérent.

Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale de la Ferme éolienne du Vieux Chêne est prévu pour cette fin 2018 ou début 2019. L'arrêté Préfectoral pourrait être donné en 2020 selon les délais d'instruction.

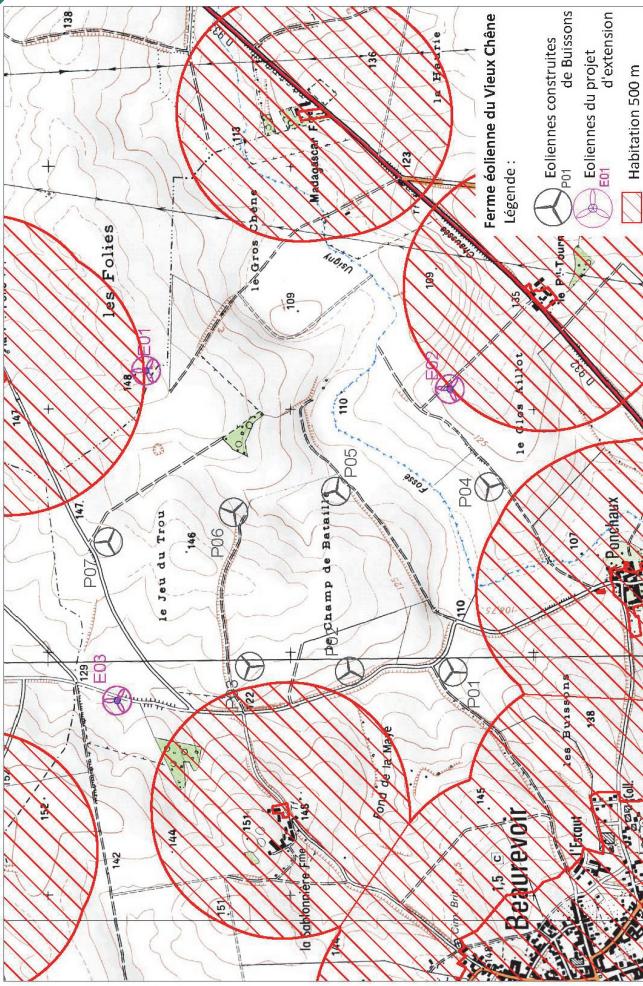
卷之三

Concernant les différentes études liées à ce projet, les études acoustique, écologique et paysagère sont menées concernant notamment **des bureaux d'études environnementales**. Ces différentes études sont en cours de réalisation.

Les études naturalistes sont réalisées pendant 12 mois pour recenser toute la flore et la faune sur un cycle biologisation.

logique complet.

Pour l'étude du paysage, des prises de vue sont effectuées au niveau de tous les points sensibles du paysage (patrimoine historique, bourgs proches, voies de circulations, ...).



Information à la population :

Afin de répondre à vos interrogations, nous organisons une exposition et des permanences d'informations pendant lesquelles vous pourrez venir nous rencontrer individuellement et nous poser toutes vos questions.

Etudes de préfaisabilité <small>(1 an)</small>		Conception du projet <small>(1 à 2 ans)</small>	Instruction du projet <small>(1 an)</small>	Construction <small>(1 an)</small>	Exploitation <small>(20 à 40 ans)</small>	Démantèlement <small>(1 à 6 mois)</small>
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	1. Réalisation des études techniques et environnementales	1. Dépôt de la demande d'autorisation environnementale
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	2. Etude d'impact	2. Instruction de la demande d'exploiter par l'inspection des installations classées
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	3. Concertation avec les services de l'Etat	3. Enquête publique (durée d'un mois prolongable)
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	4. Réflexion sur les mesures à mettre en place sur le projet	4. Passage en commission des sites
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	5. Etude des possibilités de raccordement	5. Décision finale du préfet
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	1. Réalisation régulière	1. Maintenance régulière
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	2. Production de l'électricité	2. Production de l'électricité
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	3. Recyclage des éoliennes	3. Recyclage des éoliennes
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	1. Lot génie civil	1. Démontage des éoliennes
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	1. Creation de l'accès routier	2. Remise en état du site
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	2. Réalisation des fondations	3. Recyclage des éoliennes
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	1. Acheminement des engins	1. Lot génie civil
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	2. Assemblage des éoliennes	2. Creation de l'accès routier
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	3. Enquête électrique	3. Réalisation des fondations
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	1. Liaison intra-pâres	1. Acheminement des engins
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	2. Raccordement au réseau EDF	2. Assemblage des éoliennes
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	3. Test avant la mise en exploitation	3. Recyclage des éoliennes
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	1. Démantèlement	1. Démontage des éoliennes
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	2. Remise en état	2. Remise en état du site
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	3. Recyclage	3. Recyclage des éoliennes
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	1. Permanence d'informations aux publiques	1. Permanence d'informations aux publiques
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	2. Mairie	2. Mairie
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	3. Jeudi 8 novembre 2018 de 14h à 18h30	3. Jeudi 8 novembre 2018 de 14h à 18h30
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	1. Salle communale	1. Salle communale
1. Prospection de sites favorables	2. Consultation des entreprises de réseaux	3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien	4. Premier contact avec les élus	5. Etudes foncières	2. Jeudi 8 novembre 2018 de 9h à 12h	2. Jeudi 8 novembre 2018 de 9h à 12h